

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le MARDI 29 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Roland Labelle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Micheline Clément Labelle, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert-Clair Alger, de la ville de Rock Island, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline-Pearl Asselin Alger, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*

Le MARDI 29 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Susanne-Louise Eisman Weinfield, de la ville de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mortimer Weinfield, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,  
*Président.*